



Par courriel

Le 16 juillet 2019

Madame, Monsieur,

OBJET: Consultation – dépôt de mémoires
Processus d'enquête des bureaux des syndicats des ordres professionnels

Madame, Monsieur,

Le 14 mars 2019, la ministre de la Justice, Mme Sonia LeBel demandait au Conseil interprofessionnel du Québec de lui soumettre un état de situation quant au processus d'enquête des bureaux des syndicats des ordres professionnels.

Les membres du Conseil, réunis en Assemblée, ont résolu de créer un *Comité spécial sur les pouvoirs des syndicats et leur mécanisme d'évaluation*. Lors de la première rencontre de ce comité tenue le 21 juin dernier, les membres ont convenu des paramètres qui encadreront la consultation.

Considérant que vous pourriez être intéressé(e) par cette consultation, nous avons cru bon vous faire part des éléments suivants :

- **Présentation des mémoires :**

Tout mémoire doit être transmis en format PDF (non verrouillé) et en un seul fichier (incluant les annexes) au plus tard le 11 septembre 2019 à 17 h, à l'adresse courriel : comite.syndic@professions-quebec.org. Le mémoire doit contenir un maximum de 20 pages. Il doit porter sur les pratiques actuelles, le rôle et les responsabilités des syndicats, de même que sur les mécanismes les concernant. Tous les mémoires admissibles seront rendus publics sur le site Internet du CIQ à compter du 16 septembre 2019.

- **Auditions :**

Les membres du comité tiendront des auditions, sur invitation, les 25 octobre et 1^{er} novembre 2019 de 9 h à 17 h. Les individus ou les organisations dont les mémoires seront retenus recevront une invitation dans la semaine du 14 octobre 2019. Les participants aux auditions disposeront de 15 minutes pour présenter leur mémoire et de 15 minutes pour échanger avec les membres du comité, pour un total de 30 minutes.

Par ce processus, les membres du comité souhaitent obtenir un portrait des pratiques actuelles, ainsi que les recommandations quant aux meilleures pratiques.

Veuillez accepter nos cordiales salutations.

Alain Bernier, T.P.
Président du comité spécial sur les pouvoirs des syndicats
et leur mécanisme d'évaluation

p. j. Lettre de la ministre de la Justice – 14 mars 2019

Québec, le 14 mars 2019

Madame Gyslaine Desrosiers, présidente
Conseil interprofessionnel du Québec
550, rue Sherbrooke Ouest, tour ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9

Objet : Meilleures pratiques en matière de responsabilités des syndics

Madame la Présidente,

Dans un contexte de réflexion sur le système disciplinaire, au sein duquel le syndic joue un rôle capital, je demande au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en vertu de l'article 19 du Code des professions de faire un état de situation sur les processus d'enquête des bureaux des syndics des ordres professionnels. Il serait utile de recenser les pratiques actuelles, d'en analyser la portée et les impacts en m'informant des meilleures pratiques en matière d'exercice et, le cas échéant, de me proposer des modifications afin de répondre aux enjeux actuels liés au rôle et aux responsabilités des syndics.

Je vous invite également, dans le cadre de cette réflexion, à faire une analyse des bonnes pratiques auprès d'entités exerçant des fonctions et rôles similaires, soient à la fois d'enquêteur et de poursuivant. L'objectif étant de faire en sorte que le syndic et l'ordre professionnel exercent efficacement les devoirs et les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Ces meilleures pratiques devraient contribuer à la protection du public dans une perspective d'amélioration continue.

Outre les ordres professionnels, je demande au CIQ de consulter également des individus ou organismes susceptibles d'apporter un éclairage pertinent sur les meilleures pratiques en matière de responsabilité des syndics.

Je vous remercie pour votre contribution et celle des ordres professionnels et vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La ministre,



Sonia LeBel

c. c. Diane Legault, présidente, Office des professions du Québec